

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ —

JOURNAL OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les Jueuds à 3 heures du soir.

Matahiti 57.
N° 12

Te Uea a te Hau no te mau Haapao raa farani i Oteania

Mahana maha
19 no mati 1908

PREX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Intérieur—Un an..... 18 fr. || Extérieur—Un an..... 20 fr.
id. Six mois... 10 » || id. Six mois... 11 »
id. Trois mois. 6 » || id. Trois mois. 6 50

Un numéro: 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

PREX DES ANNONCES (au comptant):

Les 20 premières lignes..... 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes..... 2 d.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Décision désignant M. Vidal, commis des Secrétariats généraux, pour soutenir en défense l'action intentée contre la colonie par l'*Oceanic Steam Ship Co.*

Arrêté dégrevant d'impôts divers contribuables de la perception de Papeete.

Arrêté dégrevant d'impôts divers contribuables de la commune de Papeete.

Décision portant répartition des distinctions honorifiques et des primes pécuniaires accordées aux agriculteurs, pour l'année 1907.

Audience de la Justice de paix de Moorea.

PARTIE NON OFFICIELLE

Caisse agricole. — Consignations de vanille.

— Achats de produits.

Administration des services Militaires et Maritimes. — Avis.

Situation financière de la Caisse agricole.

Mouvement commercial du port de Papeete.

Extraits des registres de l'état civil.

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement des Établissements français DE L'Océanie

DÉCISION désignant M. Vidal, commis principal des Secrétariats généraux, pour soutenir en défense l'action intentée contre la colonie par l'*Oceanic Steam Ship Co.*

(Du 18 mars 1908.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Vu l'article 2 du décret du 5 août 1881 sur l'organisation et la compétence des Conseils du Contentieux administratif, rendu applicable à toutes les colonies par le décret du 7 septembre de la même année,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. M. Vidal, Commis principal des Secrétariats Généraux, chargé des fonctions de Chef du service des Contributions, est désigné pour soutenir en défense l'action intentée contre la colonie par l'*Oceanic Steam Ship Co.*, à l'effet d'obtenir l'annulation de la déci-

sion, en date du 14 décembre 1907, qui lui a infligé une amende de 25,000 francs, tant pour retard non justifié provenant d'avaries graves ne résultant pas d'un cas de force majeure, à l'arrivée à San Francisco, en octobre 1907, du paquebot *Mariposa*, que pour inexécution non justifiée par cas de force majeure, du voyage auquel ce paquebot était astreint en octobre-novembre dernier, et qui aurait dû être effectué soit par lui-même, soit par tout autre qui lui aurait été substitué, aux termes du contrat du 13 mars 1900.

Art. 2. La présente décision sera communiquée pour exécution, enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 18 mars 1908.

E. CHARLIER.

ARRÊTÉ dégrevant d'impôts divers contribuables de la perception de Papeete.

(Du 10 mars 1908.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,

Vu l'article 25, § 2, du décret du 28 décembre 1885, sur le Gouvernement de la colonie;

Vu le § 2 de l'article 43 de l'arrêté du 16 février 1881 sur les contributions directes;

Vu l'article 2 de l'arrêté du 3 juin 1882;

Le Conseil privé entendu dans ses séances des 9 et 10 mars 1908,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Sont dégrevés des impôts détaillés ci-après, s'élevant à une somme totale de trois cent soixante-cinq francs soixante-dix centimes, les contribuables dont les noms suivent inscrits sur les rôles de la perception de Papeete, savoir :

Exercice 1905.

Tefa a Teatara, prestation rurale..... 21 f »

21 f »

Exercice 1906.

Matagi a Tutahia, impôt personnel.... 24 10

Teihotaata a Rohereimanu, id. 24 10

Tehina a Fatuma, id. 24 10

Afa a Ani, id. 24 10

Veuve Gatien, propriété bâtie..... 36 10

132 50

Exercice 1907.

Ngaroa à Tea, dit Taronā, impôt personnel....	24 10	
Matagi à Tuteahia, id.	24 10	
Tauira à Moeroe, id.	24 10	
Tehina à Fatuma, id.	24 10	
Franckhauser, id.	18 »	
id. patente fixe.....	75 »	
Tauira à Moeroe, frais de poursuites.....	10 70	
		200 10

Exercice 1908.

Afa à Ani, impôt personnel.....	12 10	
		12 10
Total.....	365 70	

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 10 mars 1908.

E. CHARLIER.

ARRÊTÉ dégrevant d'impôts divers contribuables de la Commune de Papeete.

(Du 10 mars 1908.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,

Vu l'article 25, § 2, du décret du 28 décembre 1885, sur le Gouvernement de la colonie ;

Vu le § 2 de l'article 43 de l'arrêté du 16 février 1881, sur les contributions directes ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant la commune de Papeete ;

Vu l'article 2 de l'arrêté du 3 juin 1882 ;

Le Conseil privé entendu dans ses séances des 9 et 10 mars 1908,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Sont dégrevés de l'impôt de la prestation urbaine, s'élevant à une somme totale de *deux cent vingt-six francs soixante-quinze centimes*, les contribuables dont les noms suivent, inscrits sur les rôles de la Commune de Papeete. savoir :

Exercice 1906.

Ngaroa à Tea, dit Taronā, prestation urbaine..	21 10	
Matagi à Tuteahia, id. ..	21 10	
Tehotaata à Rohereimanu, id. ..	21 10	
Tehina à Fatuma, id. ..	21 10	
Afa à Ani, id. ..	21 10	
		105 50

Exercice 1907.

Ngaroa à Tea, dit Taronā, prestation urbaine..	21 10	
Matagi à Tuteahia, id. ..	21 10	
Tauira à Moeroe, id. ..	21 10	
Tehina à Fatuma, id. ..	21 10	
Franckhauser. id. ..	15 75	
		100 15

Exercice 1908.

Afa à Ani, prestation urbaine.....	21 10	
		21 10
Total.....	226 75	

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 10 mars 1908.

E. CHARLIER.

DÉCISION portant répartition des distinctions honorifiques des primes pécuniaires accordées aux agriculteurs pour l'année 1907.

(Du 13 mars 1908.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie ;

Vu les arrêtés des 17 mars 1887, 25 janvier 1894, 28 mai 1897 et 8 octobre 1903, relatifs à l'organisation de la Chambre d'Agriculture ;

Vu les prévisions inscrites au chapitre 11, article 4, *Dépenses non classées*, du budget de l'exercice 1907 ;

Vu la délibération de la Chambre d'Agriculture, en date du 19 novembre 1907, désignant les membres de la commission chargée de visiter les plantations, en vue de répartir les primes à l'Agriculture ;

Vu les propositions de répartition faites par les membres de la commission susvisée, à l'issue de la visite pratiquée dans les divers districts de Tahiti et Moorea,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Les distinctions honorifiques, ainsi que les primes pécuniaires accordées aux agriculteurs, pour l'année 1907, sont réparties de la manière suivante :

1^o Agriculteurs placés hors concours.

Lucas, Philipe,	Papeete	Lehartel, Philippe	id.
Teissier, Fortuné,	Punaauia	Lehartel, Joseph,	id.
Fagnot,	Paea	Picard, Alfred,	Afaahiti
Orsini, J.,	id.	Fritch,	Mahina
Bersot,	id.	Taute à Tefaatau,	Pirae
Teriitahi à Tehaa-matai,	Papara		

2^o Mentions honorables.

Hennebuse, Puaru,	Faâa	Tetiaheroa à Maoni	Teahupoo
Pignon, Joseph,	Punaauia	Moana, Hiti,	Afaahiti
Holozet,	id.	Vanbastolaer, Joseph,	id.
V ^{ve} Dexter,	Paea	Vanbastolaer, Auguste,	id.
Chapmann, B.,	id.	Ambrosio, Domingo,	Tiarei
Ariihee à Tevæura,	Papara		

3^o Primes pécuniaires.

District de Faâa.

Poroia à Aite,	40 ^f »	Tinirau à Vaite,	20 »
Aubry,	20 »	Mataroro à Moe,	15 »
Fauahoro à Arui,	20 »	Teriiteauaroa à Tupuaitua,	15 »

District de Punaauia.

Terevaura à Teave,	80 »	Guého,	15 »
Teissier, Henry,	40 »	Petero, Redeuilh,	15 »
Paarae à Toma,	20 »	Temarii Tetuanui,	15 »
Teriieroitara à Tehuritaua,	20 »		

District de Paea.

Tauraa Salmon,	100 »	Faatau à Tuana,	15 »
Charles, Jean, Rey,	40 »	Tehameamea à Tehatera,	15 »
Brémond, Joseph,	20 »	Taurai à Teharuru,	15 »
Passard, C.,	20 »		

District de Papara.

Teuraitera à Salmon,	50 »	Tematafaatau à Narii,	20 »
Ahuroa à Tarahu,	20 »	Huirai à Tetiamana,	15 »
Sandford, Robert,	20 »	Tere à Pua,	15 »

District de Mataiea.

Ariioehau à Moeroa,	50 »	Mouchès,	40 »
---------------------	------	----------	------

District de Papeari.

Opuhara Salmon,	30 »	Vehiarii à Paheroo,	20 »
Scholermann,	30 »	Metua à Fanau,	15 »
Puhiava à Marae,	20 »		

District de Vairao.

Ruanuu a Tahutini,	30 »	Tetu a Tarihaa,	15 »
Tetuahira a Reio,	30 »	Teriitehau a Tetuaiteroi,	15 »
Teraimano a Teraimano,	20 »	Tupaea a Tupaea,	15 »
Hihivai a Tauraa,	15 »		

District de Teahupoo.

Timi a Tere,	20 »	Tevahitua a Vehiatua,	15 »
Huioutu a Maamaatuaia-hutapu,	15 »		

District de Tautira.

Ariioehau a Tofa,	80 »		
-------------------	------	--	--

District de Puen.

Taitua a Tupuaitua,	20 »	Punuarii Colombel,	30 »
Ariitu a Teraitetia,	15 »	Huitoota Colombel,	30 »

District d'Afaahiti.

Teriieuaiterai a Teahu,	100 »	Mairi a Maratauria,	15 »
Aroro a Maratauria,	30 »	Poo a Fareroi,	15 »
Deligny, Tehel,	30 »	Tetuapiritua a Teare.	15 »
Maratetefau a Temauri,	30 »		

District de Hitiaa.

Hauore a Mauri,	30 »	Matimau a Ratiti,	20 »
Taataroa a Taimoe,	30 »	Puarai a Maitui,	20 »

District de Tiarei.

Moeterauri a Tau,	20 »	Teu'ra Domingo,	20 »
Narii Domingo,	20 »	Tevaerai a Tau,	20 »

District de Papenoo.

Teriieroo a Teriierooiterai,	50 »	Tiareura a Tane,	20 »
------------------------------	------	------------------	------

District de Mahina.

Matutaata a Moeore,	40 »	Tapeauva a Homai,	20 »
Tetua a Ripa,	30 »	Temuri a Vahine,	20 »
Purauga a Mapeura,	20 »	Tinorua a Vaitahe,	15 »
Pua a Puaioru,	20 »		

District de Pirae.

W. Walker,	100 »	Smith Tihoni,	15 »
Deane Henry,	15 »		

District d'Arue.

Thunot, Henri,	20 »		
----------------	------	--	--

MOOREA*District de Papetoi.*

Tanetui a Maihuti,	30 »	Urarii a Ahiti,	20 »
Faatau a Papa,	20 »	Ahomanu a Poheoioi,	15 »
Tamaiti a Teraimana,	20 »	Tetuarere a Faehau,	15 »
Teave a Taviri,	20 »		

District de Haapiti.

Ferdinand Pater,	50 »	Haapirai a Hinei,	20 »
Haoarai a Faraire,	50 »	Teura a Mahuru,	15 »
Teriitaaroa a Farani,	50 »	Tuaroro a Pere,	15 »
Teave a Tehahe,	30 »	Urima a Tanetefarau,	15 »
Faava a Mahuru,	20 »	Vamaiatea a Vairaa,	15 »

District d'Afareaitu.

A. Adams,	100 »	Puati a Papai,	15 »
Tehaamana a Teriimearau,	80 »	Tapare a Amaru,	15 »
Iotefa a Moehau,	30 »	Tefaarava a Tavae,	15 »
Marama a Apa,	30 »	Titauroa a Toromona,	15 »
Matai a Tere,	15 »		

District de Teavaro-Teaharoa.

Pahere a Tairapa,	200 »	Haapao a Tope,	15 »
Tehameamea a Fanaurari,	80 »	Moehau a Peritua,	15 »
Vaha a Faataura,	80 »	Po a Mote,	15 »
Tetupau a Tuahu,	50 »	Rapiti a Tehaavi,	20 »
Tetupaia a Mahuru,	50 »	Rui a Tehaavi,	20 »
Fanaurari a Tairapa,	40 »	Tautu a Temarii,	20 »
Maiti,	30 »	Faahet a Tuahine,	15 »
Taero a Teriinohorai,	30 »	Tope a Toatiti,	15 »

tion de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 13 mars 1908.

E. CHARLIER.

Par le Gouverneur:

Le Chef du Service de l'Intérieur,
GIRARD.

Justice de paix de Moorea Tiripuna faachau parau no Moorea

Le Procureur de la République, Chef du service Judiciaire, informe le public que la prochaine audience foraine de la Justice de paix de Papetoi (Moorea) aura lieu le samedi, 28 mars 1908, à 8 heures du matin.

Te faaite nei te Auaha ture o te Repupirita, Raatira no nia i te mau ohipa Haava raa, i te taata'toa, e ei te mahana maa, 28 no mati 1908, i te hora 8 i te poipoi e tairuru ai te Tiripuna faachau parau no Papetoi (Moorea).

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

CAISSE AGRICOLE

AVIS

La Caisse agricole sert d'intermédiaire aux colons agriculteurs pour l'envoi de leurs vanilles sur les marchés de France ou d'Amérique.

Elle leur fait une avance de 5 francs par kilog. de vanille consignée.

Dès la réception du compte de vente, le produit net est mis à leur disposition, déduction faite de tous les frais d'expédition, de vente, assurance, etc., ainsi que d'une commission de 5 p. 0/0 au profit de la Caisse agricole sur le montant net de la vente.

PARAU FAAITE

E rave te afata faaapu i te vanira a te mau taata faaapu na'na e hupono atu i te mau vae-haa hoo raa i Farani e aore ra ia Marite, hoo atu ai e na te feia faaapu iho te moni te noaa mai i tereira.

E aufau hia'tu na mua i na farane e pae i nia i te tirota-rame hoe i afai hia'tu i te afata faaapu, e i reira ra aufau atu ai.

Ia tae mai te moni no te mau fenua, i reira te hoo raa hia tana vanira ra, e tuu hia mai ai i roto i te rima o te mau latu vanira mai te tapea hia ra hoi te mau taima i mau'a no te haponu raa, e e tapea'toa hoi te afata faaapu ei taima na'na, i na farane e 5 i roto i te hanere raa farane hoe.

AVIS

La Caisse Agricole achète au prix de 0^f 80 par kilog., non égrené, le coton « Sea-Island » de bonne qualité, qui lui sera offert par les cultivateurs et garantit ce prix pour une période de deux années.

PARAU FAAITE

E hoo mai te Afata faaapu i te vavai « Sea Island » taviiri ore hia te huero, o te mea maitai, e 80 tenetima i te kilo, ta te feia faaapu e afai mai ia'na ra, e teie nei moni ra e ore ia e topa i raro e hope noa'e na matahiti e piti.

Art. 2. Le Chef du Service de l'Intérieur est chargé de l'exécution.

AVIS

PARAU FAAITE

COTON

Il est recommandé aux planteurs de procéder avant la récolte prochaine à l'enlèvement du coton mort (capsules desséchées sur pied avant maturité) qui porterait un préjudice considérable à la qualité de leur produit.

VAVAI

Te poroi maitai hia'tu nei te mau feia faapu vavai e rave ratou, hou te ohiti raa i mua nei, e faarue roa i te vavai pohe (te mau umoa vavai i marô i nia te tumu hou te paari-raa) te faariro ia te reira ei ino rahi roa no te huru o ta ratou faufaa.

ADMINISTRATION DES SERVICES MILITAIRES
ET MARITIMES

AVIS

Les créanciers de l'Etat sont prévenus que la clôture de l'exercice 1907 est fixée, savoir :

Au dernier février 1908 pour la liquidation, le mandatement et le paiement des dépenses du service Marine ;

Au 20 mars 1908 pour la liquidation et le mandatement, et au 31 mars pour le paiement des dépenses du service Colonial.

Les mandats qui n'auront pas été payés dans les délais ci-dessus indiqués seront annulés et les titres des créanciers seront transmis à Paris et soumis au retard des paiements des dépenses sur exercice clos.

Situation de la Caisse agricole au 1^{er} mars 1908.

ACTIF.

1^{re} Opérations principales.

	FR.	C.
Prêts divers à longs termes (prêts sur hypothèques de propriétés rurales)	60.447	48
Terrains vendus ou cédés à termes	79.231	56
Avances sur marchandises ou produits en consignation	1.188	66
Domaine d'Atimaono	3.371	87

2^{re} Opérations accessoires.

Effets à recouvrer : Prêts sur solvabilité	19.593	53
— Prêts sur cautions	8.348	47
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville	18.458	22
Ouvertures de crédit :		
Sur propriétés rurales	127.133	48
— urbaines		
Achats de titres	4.000	»
Prêts sur dépôt de titres	»	»

3^{re} Divers.

Immeubles divers	226	74
Mobilier	1.762	85
Caisse	74.962	17
Correspondants divers	5.780	16
Avances à régulariser	7	15
Intérêts divers sur ventes et prêts	910	58
Prêt au Service Local	160.402	31

PASSIF.

Bons de caisse	148.925	»
Dépôts	238.742	53
Cautionnement du Comptable	4.000	»
Avances sur marchandises	»	»
Avances à régulariser	»	»

Capital ou balance en faveur de la Caisse

FR.	C.	FR.	C.
		144.239	57
		177.533	70
		244.051	96
		565.825	23
		391.667	53
		174.157	70

Mouvement de la Caisse en février 1908.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer : Prêts sur cautions	1.650	»	1.500	»
— Prêts sur solvabilité	18	77	250	»
Prêts divers à longs termes	222	90	»	»
Terrains vendus ou cédés à termes	»	»	»	»
Avances sur consignation de produits	20	»	6.506	22
Frais généraux	3	»	1.275	40
Intérêts divers sur les ventes et prêts	237	16	»	»
Dépôts	4.833	40	7.142	89
Avances à régulariser	»	»	18	65
Correspondants divers	989	43	2.931	85
Prime perçue sur les traites délivrées pendant le mois	0	89	»	»
Profits et Pertes	»	»	»	»
Totaux du mois	7.975	55	19.625	01
L'encaisse au 1 ^{er} février 1908 était de ..	86.611	63	»	»
Soit	94.587	18	»	»
Les dépenses du mois s'étant élevées à ..	19.625	01	»	»
Il reste en caisse au 1^{er} mars 1908	74.962	17	»	»

Résumé des opérations du mois.

	FR.	C.	FR.	C.
Le capital, au 1 ^{er} février 1908, était de ..			175.192	05
L'Avoin du compte Profits et pertes s'est augmenté pendant le mois :				
Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés	»	»		
Sur les prêts divers à longs termes	96	47		
Sur les prêts sur cautions	138	04		
Sur les prêts sur solvabilité	2	65		
Sur ouvertures de crédit	»	»		
Sur dépôts de titres	»	»		
De la prime perçue sur les traites délivrées pendant le mois	0	89		
			238	05
Le Débit de ce compte comprend :			175.430	10
Les frais généraux du mois	1.272	40	1.272	40
Le capital au 1 ^{er} mars 1908 est de			174.157	70

Certifié conforme aux écritures :

Le secrétaire-trésorier,
LOUIS.

Vu et vérifié :

Le Chef des Détails du Service de l'Intérieur,

ED. BRAULT.

Vu :

Le Président du Comité-directeur,

FRANÇOIS HERVÉ.

Vu

Le Censeur,
GIRARD.

AVIS

L'Administration rappelle au public les dispositions du § 2 de l'article 6 de l'arrêté du 23 décembre 1904, d'après lesquelles les propriétaires de constructions neuves sont tenus de faire constater, à Papeete, par le Maire, et dans les districts par les Présidents du Conseil, l'époque où le bâtiment est devenu habitable, en vue de bénéficier de l'exemption temporaire.

MOUVEMENT COMMERCIAL DU PORT DE PAPEETE

MOIS DE FÉVRIER 1908.

Les manifestes d'entrée et de sortie sont tenus, sans déplacement, à la disposition du public
au bureau des Contributions.

Dates	Noms des navires	Tonnage	Nombre de passagers	Provenance ou destination	Chargement	Valeur
NAVIRES ENTRÉS						
3 février	Harriett	15	2	Tuamotu	Coprah..... 10.126 k. Biches de mer.... 31 k.	2.040 »
3 —	Chicot	12	4	Kaukura	Coprah..... 4.000 k. Biches de mer.... 1.500 k.	1.225 »
7 —	Croix du Sud	45	7	Tuamotu	Coprah..... 11.677 k. Fungus..... 160 k. Cuivre..... 450 k. Biches de mer.... 25 k. Cocos secs..... 300 Nattes..... 3 Volailles..... 53 Porcs..... 15 Bananes sèches... 38 rouleaux Café..... 116 k. Nacres..... 105 k. Pia..... 4.919 k. Divers.	8.552 »
7 —	id.			Raiyavae		
7 —	id.			Gambier		
7 —	id.			Pitcairn		
7 —	Orohena	21	16	Tuamotu	Sur lest.	»
8 —	Tearia	70	4	Marquises Tuamotu Marquises	Coprah..... 46.000 k. Coprah..... 10.000 k. Biches de mer.... 500 k. Porcs..... 32 Coton..... 1.100 k. Fungus..... 200 k.	15.850 »
10 —	Moorea	15	1	Niau	Sur lest.	»
13 —	France Australe	70	41	Niau	Coprah..... 1.400 k. Nacres..... 50 k.	355 »
13 —	Tahiti	20	»	Raiatea	En relâche.	»
13 —	Tiare	15	20	Tuamotu	Biches de mer.... 150 k.	75 »
14 —	Mariposa (courrier d'Amérique)	..	...	San Francisco	Marchandises diverses.....	157.514 »
14 —	Heuea	10	9	Takaroa	Coprah..... 1.000 k. Biches de mer.... 500 k.	650 »
17 —	Anapoto	38	11	Rurutu	Coprah..... 10.000 k. Pia..... 8.000 k. Nattes..... 100 Divers.	6.500 »

Dates	Noms des navires	Tonnage	Nombre de passagers	Provenance ou destination	Chargement	Valeur
NAVIRES ENTRÉS (suite).						
17 février	Tamatafaahou	10	6	Kaukura	Coprah. 1.400 k. Biches de mer. ... 2.000 k. Vieux cuivre. 40 k. Ailerons de requins 100 k. Poissons salés. ... 400 k.	2.230 »
18 —	Titema	14	10	Takaroa	Coprah. 6.000 k. Biches de mer. ... 1.000 k. Nacres. 840 k.	3.090 »
18 —	Harriett	15	5	Iles-sous-le-Vent	Coprah. 2.461 k. Coton. 656 k. Vanille. 51 k. Fécule de manioc. 154 k. 1 lot marchandises retournées.	1.651 60
22 —	Vahine Avera	30	5	Rurutu	Coprah. 5.000 k. Fécule de manioc. 16.000 k. Café. 700 k. Nattes de pandanus 130 1 lot produits divers.	6.605 »
24 —	Elisabeth	1.858	»	Dunkerque	Marchandises diverses.	156.538 83
24 —	France-Australe	70	5	Tuamotu	Coprah. 1.000 k. Tripangs. 20 k. 1 lot marchandises retournées.	265 »
24 —	Teheipouroua	46	21	Tubuai	Coprah. 6.600 k. Fécule de manioc. 2.000 k. Fungus. 200 k. Café. 100 k. Porcs sur pieds. ... 30 Chevaux. 2 Chèvres. 14 Volailles. 276	5.110 »
25 —	Aorai	13	9	Kaukura	Sur lest.	»
28 —	Manapouri (courrier de Nlle-Zélande)	1.283	48	Auckland	Marchandises diverses.	67.533 »
						435.784 43

NAVIRES SORTIS

1 ^{er} février	Atoroteahi	19	1	Rairoa	Marchandises diverses.	2.674 60
4 —	Harriett	21	4	Raiatea	id.	10.933 01
5 —	Teumere	9	4	Makemo	id.	533 10
5 —	France Australe	70	1	Makatea	id.	3.934 88
5 —	Moorea	15	3	Meetia	Sur lest.	»
8 —	Aorai	14	2	Makatea	id.	»
10 —	Iotefa	11	8	Makemo	id.	»
14 —	France Australe	70	12	Mehetia	Marchandises diverses.	1.064 69

19 mars 1908

97

Dates	Noms des navires	Tonnage	Nombre de passagers	Provenance ou destination	Chargement	Valeur
NAVIRES SORTIS (suite).						
14 février	Tahiti	20	»	Maiao	Même chargement qu'à l'entrée.	»
17 —	Chicot	12	2	Kaukura	Marchandises diverses.....	1.502 90
18 —	Mariposa (courrier d'Amérique)	3.159	31	San Francisco	Coprah. 219.346 k. Cocos secs. 127.960 Vanille. 13.890 k. Vieux cuivre. 848 k. Fruits frais. 429 caisses	156.602 63
19 —	Tiare	15	1	Iles-sous-le-Vent	Marchandises diverses.....	7 743 96
22 —	Tamatafaahou	9	4	Kaukura	id.	3.059 52
24 —	Titema	14	3	Takapoto	id.	2.179 20
25 —	Heuea	10	8	Takarua	id.	1.525 79
29 —	Anapoto	38	14	Rimatara	id.	567 70
29 —	Vahine Avera	30	5	Rurutu	id.	5.478 81
29 —	Manapouri (courrier de Nlle-Zélande)	1.288	75	Iles-sous-le-Vent Mangaia, Rarotonga et Auckland	Vanille. 3.044 k. 4 Biches de mer. ... 5.962 k. Ailerons de requin. 318 k. Fungus. 1.061 k. Oranges. 144 caisses Vieux cuivre. 775 k. Cire d'abeilles. ... 186 k. Peaux brutes. 53 1 lot marchandises diverses.	35.322 30
29 —	Orohena	21	»	Mehetia	Sur lest.	»
						323.188 12

Service de l'Enregistrement et des Domaines.

AVIS

L'Administration rappelle aux indigènes ayant fait, conformément aux dispositions du décret du 24 août 1887, déclarations de propriété de leurs terres devant le Conseil de leur district et dont les déclarations n'ont pas été rappées d'opposition, qu'ils ne sont propriétaires incommutables des immeubles par eux revendiqués qu'à l'expiration du délai de cinq ans à compter du jour où il leur a été délivré par le Gouverneur un titre de propriété.

Ils sont donc invités, s'ils veulent devenir propriétaires définitifs des terres qu'ils ont déclara-

FAAITE RAA

Te faaite nei te Hau i to Tahiti nei e i to te mau fenua'toa e au mai o tei tomite i ta ratou mau fenua i mua i te aro o te apoora o to ratou mataeinaa, mai te au i te mau parau i faataa biai roto i te faaue raa mana no te 24 no atete 1887, e o tei ore i patoi hia te tomite raa, e ore ratou e riro ei fatu mau no taua mau fenua i tomite hia e ratou ra, maori ra e ia hope na matahit e pac o te taio hia mai, mai te mahana e tau hia'au ai i roto i to ratou rima e te Tavana rahi te hoe parau tapao no te riro raa ei fatu.

Te parau maoti hia'au nei ratou e mai te mea e te hinaaro ra ratou i te riro papu roa ei fatu

rées, à se présenter en personne ou par mandataire muni de pouvoir régulier, dans le plus bref délai, au bureau des Domaines de Papeete afin d'y réclamer leurs titres de propriété.

mau no te mau fenua i tomite hia e ratou ra, e haere anae mai ia mai te haamaoro ore, o ratou tino iho e aore ra to ratou mono o te haamana papu hia, i te piha toroa o te haapao faufaa a te hau i Papeete nei, ei reira e titau mai ai i ta ratou mau parau taqao no te riro raa ei fatu.

ANNONCES

"Union Steam Ship Company"

expédiera—

LE VAPEUR "MANAPOURI"

Pour Raiatea, Rarotonga et Auckland, transbordant pour Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande —

Vendredi, 27 mars 1908

MAXWELL CIE.
Gérant,
Quai du Commerce

Extrait des Registres de l'Etat Civil

COMMUNE DE PAPEETE

Mois de février 1908.

1° NAISSANCES

NOMS ET PRÉNOMS	DATE	SEXE	LIEU DE NAISSANCE	OBSERVATIONS
Puoho, Alfred a Apa	1 ^{er} février	masculin	Papeete	
Alix, Douglas Bell	3 id.	féminin	id.	
Louise, Ida, Nootai Ebb	6 id.	id.	id.	
Li-Ciaou-Lee O-Yun	8 id.	masculin	id.	
Tetaikapu a Tamatetua	11 id.	id.	id.	
Poura, Rose Tauraa	10 id.	féminin	id.	
Ema Tefanomai a Tearere	15 id.	id.	id.	
Caroline, Marie, Joséphine England				
Langlois	17 id.	id.	id.	
Angèle, Victorine, Cécile, Louise, Te-	28 id.	id.	id.	
vahinemareiura, Maramahiti Lequerré				
Tapeaura, Emile a Terai	28 id.	masculin	id.	
Mataui a Iriti	27 id.	féminin	id.	

2° DÉCÈS

NOM DU DÉCÉDÉ	AGE	ETAT CIVIL Epoux de ... Veuf de ... ou Célibataire	DATE DU DÉCÈS	DISTRICT	OBSERVATIONS
Cape, Marc, Antoine	67 ans	Célibataire	8 février	Papeete	
Teave a Mehau	23 id.	Célibataire	12 id.	id.	
Vahinemoea a Teore Tiore	4 id.		24 id.	id.	
Dame Pauline Bender	46 id.	épouse de Eugène Brunswick	24 id.	id.	
Leon, André Barnabé	16 id.		23 id.	id.	
Tikaua a Taumaraa	57 id.	époux de Euea	23 id.	id.	
Louise, Ida, Nootai Ebb	20 jours		27 id.	id.	

3° MARIAGES

NOM DE L'ÉPOUX	NOM DE L'ÉPOUSE	DATES	DISTRICT	OBSERVATIONS
Tehei a Tetoa	M ^{lle} Mai a Tiatia	6 février	Papeete	
Maharo a Mauri	M ^{lle} Matahira a Hutia	6 id.	id.	
Temahurua a Vehiatua	M ^{lle} Atuputehina a Teai	6 id.	id.	
Raupua a Iriti	M ^{lle} Tuane a Teiho	6 id.	id.	